

OFFRE D'EMPLOI



Suivez-nous !

Inspecteur des bâtiments



POSTULEZ EN LIGNE

ville.stfelicien.qc.ca/emplois

Date limite : 18 mai 2026, à 16 h



Un emploi fait pour toi !

La Ville de Saint-Félicien est à la recherche d'un nouveau talent pour se joindre à une équipe de travail valorisante et prônant l'autonomie et le plaisir au travail avec comme objectif d'offrir des services de qualité à notre population.

Ton rôle

Le titulaire du poste voit à l'application de certains règlements municipaux, lois et règlements provinciaux dont l'application est confiée à la municipalité. Il reçoit également les demandes de permis et certificats, en examine la conformité aux règlements et aux lois et émet ou refuse les permis et certificats selon les réglementations et les lois en vigueur.

- Répondre aux demandes en ce qui a trait aux lois et aux règlements à faire respecter dans le cadre de la construction, du zonage et du lotissement;
- Émettre les permis et certificats en vertu des procédures et des règlements pertinents;
- Visiter les lieux de construction pour s'assurer de la conformité des projets aux permis ou certificats et aux règlements en vigueur;
- Procéder à des inspections régulières afin de contrôler tout usage, tout aménagement ou toute construction qui n'aurait pas fait l'objet d'un permis, d'une autorisation ou d'un certificat;
- Préparer et rédiger tous les rapports et les formulaires sur les dossiers relatifs à son secteur d'activité;
- Préparer et animer le comité consultatif d'urbanisme et effectuer les suivis s'y rattachant.


As-tu le profil?

- Détenir un diplôme d'études collégial (DEC) en aménagement du territoire et urbanisme;
- Détenir une formation universitaire reliée à l'emploi (un atout);
- Détenir 2 ans d'expérience pertinente en lien avec le poste;
- Détenir un permis de conduire de classe 5;
- Avoir une bonne connaissance des lois et de la réglementation en vigueur en lien avec le poste;
- Avoir le sens de l'autonomie et des responsabilités;
- Avoir de la facilité à communiquer de l'information avec professionnalisme;
- Avoir des habilités avec les outils informatiques.

Conditions de travail

 Horaire de travail de 35 heures par semaine

 Emploi permanent à temps plein

 Salaire et conditions d'emplois établis selon la convention collective en vigueur

Et quelques avantages...

 Rémunération avantageuse

 Régime de retraite

 Régime d'assurances collectives incluant télémédecine

 Conciliation travail-famille